



SOUS-TRAITANCE

## LA RÉINTERNALISATION EST LA SOLUTION !

**Le 10 juillet 2025, le Tribunal de Bobigny a ordonné à SNCF Réseau de transmettre au CSE Central Réseau toutes les informations sur les sous-traitants intervenant dans l'entreprise, sous peine d'astreinte de 1 000 € par jour.**

En 2024, suite à plusieurs accidents qui auraient pu avoir des conséquences graves, la CGT a constaté que plusieurs entreprises sous-traitantes sous-traitaient en cascade.

Face aux risques encourus en termes de sécurité ferroviaire et des personnels, la CGT a donc demandé au CSE Central Réseau la communication de la liste des entreprises sous-traitantes travaillant pour SNCF.

### L'OMERTA EST LEVÉE !

Malgré l'insistance de la CGT et de ses élu·e·s, la direction persistait dans sa position afin de ne pas donner des informations dans le cadre du marché juteux et généralisé de la sous-traitance qu'elle a mis en place de manière industrielle.

En effet, depuis trop longtemps, la direction refuse de dire QUI fait QUOI, POUR QUEL PRIX et DANS QUELLES CONDITIONS au sein de notre entreprise.

La CGT rappelle qu'il y a quelques années, dans le cadre de l'expertise sur la sous-traitance menée par le CE Maintenance et Travaux, le rapport mettait déjà en lumière que les entreprises privées coûtaient 10 % plus cher que les cheminots !

La sous-traitance, c'est :

- la dégradation des conditions de travail,
- la perte de compétences internes,
- une menace sur la sécurité des circulations et des personnels,
- le dumping social organisé.

Et maintenant ?

La CGT entend poursuivre le combat pour exiger :

- La réinternalisation des charges de travail,
- L'emploi nécessaire pour faire face à la charge de travail,
- Le maintien et le renforcement des compétences en interne.

## ENSEMBLE, ORGANISONS LA RIPOSTE !

